

**CEPAC**  
**Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique**  
**– Séance ordinaire du 16 novembre 2023 –**

Sur convocation du Président du Comité Social et Économique, les membres se sont réunis *via* Teams.

- *Étaient présents :*

**Pour la Direction :**

Hervé DHARCOURT  
Corinne SIMONOT

Caroline\_ISNARDON  
Cécile IMBERT

**Pour les salariés :**

**Titulaires :**

*1<sup>er</sup> collègue :*

Jean-Pierre AVIER (CGT/SUNI)  
Marie-Stéphan BERNARD (SU/UNSA)  
Frédérique CASTELLO (SU/UNSA)  
Isabelle CECCALDI-FLAUD (SU/UNSA)  
Guillaume DEVICHI (CFDT)  
Brigitte CIALIX (CFDT)  
Najet ECKELAERT-ZENOU (SU/UNSA)  
Patrice ESCHENBRENNER (SNE-CGC)  
Samuel GRANDSON (SU/UNSA)  
Yasmine RAVATE (SU/UNSA)

**Suppléants :**

*1<sup>er</sup> collègue :*

Stéphan BRUNEL (SU/UNSA)  
Laurent INSEQUE (SU/UNSA)  
Florence PALACIO (SU/UNSA)

*2<sup>e</sup> collègue :*

Fattouma AZOUAOU (SU/UNSA)  
Éric DOCHE (SNE-CGC)  
Christophe CONVALLI (SU/UNSA)  
Philippe DURANTI (SU/UNSA)  
Edmond VIPERAI (CFDT)

*2<sup>e</sup> collègue :*

Jean-Luc PONS (SU/UNSA)

**Représentants syndicaux :**

Alain AZEDE (CFDT)  
Georges KELLAOU (CGT/SUNI)  
Patricia MACCIOCU (SNE-CGC)  
Frédéric FOUCHARD (SU/UNSA)

**Invités :**

Thierry MOTREFF, Olivier HUBERDEAU

## **Ordre du jour**

1. Recueil de l'avis du CSE sur les plans suivants suite à la commission technique (La Réunion/Mayotte) du 13 octobre 2023 : Rivière Saint-Louis, Sainte-Clotilde, Rivière des Pluies, CAE Ouest..... 3
2. Présentation d'Olivier HUBERDEAU et point d'information sur CEPAC IMMO ..... 9
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 octobre 2023 et 26 octobre 2023. .... 13
4. Points divers ..... 13

*La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. DHARCOURT.*

**M. D'HARCOURT**

Je vous souhaite la bienvenue dans ce dernier CSE de la mandature. Nous sommes en pleine période électorale. Je ne doute pas que nos discussions seront aussi intéressantes et denses avec la prochaine mandature.

**1. Recueil de l'avis du CSE sur les plans suivants suite à la commission technique (La Réunion/Mayotte) du 13 octobre 2023 : Rivière Saint-Louis, Sainte-Clotilde, Rivière des Pluies, CAE Ouest**

*Intervenant : Thierry MOTREFF.*

**M. MOTREFF**

Notez que le budget de Sainte-Clotilde est de 50 000 euros, et non de 222 000 euros comme indiqué dans le document de présentation.

S'agissant du CAE Ouest, l'agence du Port auparavant au rez-de-chaussée avec le CAE à l'étage a été déplacée sur le centre commercial du Port. Le rez-de-chaussée a donc été libéré. Il a été décidé d'aménager le rez-de-chaussée de ce bâtiment pour y accueillir le CAE.

Ce projet a été réalisé en coconstruction avec les équipes. L'accès au CAE est séparé des automates bancaires (qui sont conservés jusqu'à nouvel ordre).

**M. LAFITTE**

Qu'advient-il des espaces à l'étage ?

**M. MOTREFF**

Une réflexion est menée avec le responsable de CEPAC IMMO. L'idée est d'aménager les deux étages du bâtiment en bureau avec un accès spécifique et une commercialisation. L'objectif est de garder le bâtiment au sein de patrimoine CEPAC.

**M. LAFITTE**

Quelle est la date de réalisation des travaux du CAE Ouest ?

**M. MOTREFF**

La cible est à septembre 2024.

**M. D'HARCOURT**

Je vous rappelle que nous avons repris le dossier depuis le début, ce qui explique le délai.

**M. MOTREFF**

Le fait de vouloir conserver le bâtiment dans notre patrimoine a modifié le projet initial.

**M. LAFITTE**

Une communication est-elle prévue pour la clientèle ?

**M. D'HARCOURT**

Il est important que Yassine se rapproche du responsable du centre d'affaires Ouest pour réfléchir à la nécessité ou non de diffuser une communication client.

**M. MOTREFF**

Il serait judicieux de diffuser une communication pour informer que la CEPAC ne partira pas du site.

**Mme RAVATE**

Ce dossier, au même titre que les autres, a été présenté et validé par la commission de proximité de La Réunion. Tous les points ont été abordés. Il est désormais utile d'agir rapidement. En effet, l'état du bâtiment du CAE Ouest nécessite des travaux.

**M. MOTREFF**

Le parcours client a fait l'objet de nombreux échanges avec les élus et les collaborateurs du CAE.

**M. KELLAOU**

Je rappelle que la commission de proximité n'a pas vocation à valider les dossiers. Seul le CSE y est habilité.

**Mme RAVATE**

Le terme « valider » n'était pas correct. Dans tous les cas, la commission technique a vérifié que tous les éléments étaient réunis pour que le CSE puisse donner notre accord.

**M. KELLAOU**

Il serait intéressant que les comptes rendus des commissions de proximité soient plus complets. Cela permettrait aux membres du CSE de mieux appréhender le sujet. Il est indiqué « RAS » sur tous les dossiers. Or de nombreuses remarques ont été soulevées.

Par exemple, sur Rivière Saint-Louis, il est utile de proposer des jours de télétravail pendant les travaux. Par ailleurs, l'agence sera-t-elle fermée à la clientèle ?

Sur Sainte-Clotilde, il est important que nous connaissions les dates et la durée exacte des travaux.

Ensuite, sur Rivière des Pluies, il est étonnant qu'aucune remarque n'ait été remontée. Le CSE ne dispose pas d'éléments suffisants pour se positionner.

S'agissant du CAE Ouest, je ne comprends pas l'objectif d'installer des salles de douche. Est-ce dans le cadre de l'espace de détente des collaborateurs ?

Enfin, sur Saint-Benoît, je constate que le ravalement de façade a encore une fois été reporté (à la fin de l'année). Or l'état de ce bâtiment est choquant et n'est pas digne de la CEPAC

**Mme RAVATE**

Vos propos sur l'état des agences de La Réunion sont exagérés. Des aménagements ont été réalisés sur l'agence de Saint-Benoît, notamment au

niveau du bureau du DA. Par ailleurs, ce bâtiment relève des Bâtiments de France, ce qui explique les délais de réalisation.

S'agissant des commissions de proximité, trois réunions ont été organisées. Toutes les remarques des membres ont été traitées. Néanmoins, je vous l'accorde, les comptes rendus ne sont pas suffisamment détaillés.

**M. MOTREFF**

Effectivement, peut-être que les comptes rendus ne reprennent pas tous les débats. Tel n'est pas forcément leur objet. Les membres des commissions de proximité n'oublient aucun sujet. Cependant, nous travaillerons à reprendre davantage les éléments de débats dans les comptes rendus.

Ensuite, il est vrai qu'il est anormal de présenter un projet sans planification.

Les douches étaient une demande très forte des collaborateurs sur place.

S'agissant du ravalement de Saint-Benoît, il convient de prendre en compte les contraintes des mairies, des Bâtiments de France qui imposent des délais supplémentaires.

**Mme BERNARD**

Il est effectivement difficile de retranscrire précisément tous les échanges des différentes commissions de proximité. Cependant, à chaque fois que des plans sont présentés, des élus veillent à éclairer au mieux le CSE. Nous devons encore nous approprier ce nouveau mode de fonctionnement avec les commissions de proximité et la disparition des CHSCT.

**M. KELLAOU**

Pourquoi n'avez-vous pas proposé de journées de télétravail aux collaborateurs pendant les travaux de Rivière Saint-Louis ?

**M. MOTREFF**

Ce sujet a dû être évoqué avec le réseau et la distribution. La meilleure solution est toujours recherchée. La DSTS n'intervient que si on lui demande de trouver un site de repli.

**M. AVIER**

Dans la mesure où notre organisation syndicale n'est pas présente dans les commissions de proximité, nous posons des questions. Il ne faut voir dans nos propos aucune notion de territorialité. Le rôle des élus est justement d'avoir une vue externe pour être plus objectif.

Il aurait été intéressant de savoir si les agences concernées étaient des agences collaboratives et si des sanitaires ont été installés à chaque étage.

**M. MOTREFF**

Lorsqu'il y a un changement de mode, nous le précisons.

Comme à chaque fois que des travaux sont réalisés, des sanitaires sont installés à chaque étage.

## **M. GRANSON**

Il est important de souligner que les élus locaux bénéficient d'une meilleure connaissance des territoires et des besoins spécifiques.

*Les votants sont au nombre de 24. Les membres s'accordent pour un vote global sur les 4 agences.*

*Les plans des agences Rivière Saint-Louis, Sainte-Clotilde, Rivière des Pluies, CAE Ouest, suite à la commission technique (La Réunion/Mayotte) du 13 octobre 2023, recueillent un avis favorable du CSE à la majorité (15 voix favorables de SU, 3 voix favorables de la CFDT, 2 voix favorables de la CFTC, 2 abstentions de la CGT et 2 abstentions de SNE).*

## **M. AVIER**

Nous nous abstenons, car nous ne sommes pas d'accord avec certains dossiers.

## **Mme BERNARD**

Je tenais à saluer la décision de fermer le point de vente de Forcalquier et de rapatrier les collaborateurs sur un autre site pendant l'intervention du bureau d'étude et avant leur réintégration sur le site.

Toute la procédure s'est bien déroulée (accompagnement des collaborateurs, communication auprès des clients). Il est néanmoins regrettable que les clients n'aient pu réaliser des dépôts à proximité.

Aussi, le sujet aurait pu être évité puisque la problématique remonte à quelques années.

Par ailleurs, une déclaration d'incivilité a été enregistrée à Pointe-à-Pitre suite à l'intrusion d'un individu dans les locaux. Qu'en est-il de l'accompagnement des collaborateurs de cette agence, qui ont demandé la présence du agent de sécurité ?

S'agissant de l'agence d'Université, les travaux doivent être livrés exactement au moment où l'agence Pont des 2 Eaux fermera pour travaux. Les délais sont-ils respectés ? L'agence ouvrira-t-elle à la date prévue malgré le nouveau dégât des eaux survenu ? Quid de l'accès aux distributeurs pour les clients si les deux agences sont fermées en même temps ?

## **M. MOTREFF**

La surveillance annuelle mise en place sur le site de Forcalquier a justement permis d'identifier une dégradation par rapport à l'année dernière. Le sujet est pris en compte avec CEPAC IMMO. Une solution devrait être trouvée prochainement.

Sur Pointe-à-Pitre, un agent de sécurité a été placé immédiatement dans l'agence. Il sera présent au moins jusque fin novembre, et sera renouvelé si nécessaire.

## **Mme SIMONOT**

En outre, l'infirmier-psychologue du travail a contacté tous les collaborateurs de l'agence.

**M. INSEQUE**

Il serait utile de conserver la présence du vigile jusqu'à la fin de l'année, puisque l'agence de Pointe-à-Pitre se trouve dans une zone sensible. Ce type de situation est amené à se reproduire.

**M. MOTREFF**

Nous gardons en tête les spécificités de l'agence de Pointe-à-Pitre. Cependant, l'idée est de ne pas faire appel à un agent de sécurité de manière permanente. En revanche, s'il est nécessaire que le vigile soit présent jusqu'à la fin de l'année, il restera.

Sur Université, un nouveau dégât des eaux a été constatée. Cependant, je ne dispose pas de l'information sur un éventuel chevauchement. Je me renseignerai.

**Mme BERNARD**

Je pensais que les travaux avaient été engagés parce que les problèmes structurels étaient réglés sur cette agence.

**M. MOTREFF**

Les problèmes structurels ont effectivement été résolus. Il s'agit ici d'un problème interne de voisinage. Les travaux auraient dû être faits.

**M. KELLAOU**

La situation devient de plus en plus problématique sur trois agences de Guadeloupe, notamment avec la présence de personnes sans domicile fixe qui invectivent les clients qui se rendent à la banque. En attendant que ces agences soient classées « agence sensible » en 2024, il convient de prévoir des vigiles et que cela soit financé par le budget de la DSTS.

**M. MOTREFF**

Notez que la présence d'un agent de sécurité n'est pas systématique dans les agences sensibles. Il est présent pendant les périodes de prestations sociales.

Nous n'attendons pas qu'une agence soit classée sensible pour positionner un agent de sécurité si nécessaire. Dans tous les cas, la décision ne repose jamais sur un arbitrage budgétaire. Le financement d'un agent de sécurité est pris sur le budget DSTS.

Par ailleurs, les agents de sécurité n'ont pas le droit d'intervenir sur la voie publique. Ils ne peuvent donc pas expulser une personne qui n'est pas dans l'agence.

**M. KELLAOU**

Aujourd'hui, la cafétéria n'est pas dotée de distributeur de boissons chaudes. La Direction indique que le prix demandé par le prestataire est trop important (400 euros par mois). Je ne comprends pas cette réponse de la Direction. Il existe une problématique de l'eau en Guadeloupe. Je vous demande de réétudier la question.

**M. D'HARCOURT**

C'est noté. Lorsque nous aurons une réponse définitive positive ou négative, nous vous la communiquerons.

**M. DOCHE**

J'attire votre attention sur le sujet du chauffage. Des problématiques de températures émergent sur les sites. Certains collaborateurs installent des solutions alternatives qui ne sont pas forcément aux normes. Il convient de prêter une attention particulière aux salariés qui se plaignent du froid. Certaines agences sont très mal isolées et nécessiteraient que les capteurs de température soient mieux placés.

**M. MOTREFF**

Nous y sommes attentifs. Nous intervenons systématiquement sur les agences qui font état d'une problématique d'inconfort thermique. Nous ajustons les points au cas par cas.

Je rappelle que les ajouts de radiateurs sont la principale cause d'incendie dans les locaux administratifs en France.

Cette année, dans 100 % des agences, les capteurs sont positionnés dans chaque bureau, accueil et espace collaboratif. Cela permet d'adapter la température dans chaque pièce.

**M. D'HARCOURT**

Je remercie les équipes de la DSTS, qui font tout leur possible pour résoudre les problématiques de température.

En outre, je rappelle que le plan de sobriété implique de prendre de nouvelles habitudes. Nous devons adopter de nouveaux comportements. Il n'est pas normal d'être en chemise au bureau pendant les mois d'hiver.

La DSTS est d'ailleurs en train d'organiser une distribution de doudounes.

**M. DOCHE**

Il est essentiel d'accompagner les salariés pour qu'ils n'installent pas des radiateurs d'appoint qui sont dangereux en termes de sécurité et qui entraînent une surconsommation d'électricité.

**M. MOTREFF**

Effectivement.

**M. AZEDE**

Vous deviez revenir vers nous au sujet des bureaux de la banque privée aux Antilles.

**M. MOTREFF**

Comme je l'avais indiqué, j'étudierai le sujet lorsque je serai présent aux Antilles en début d'année.

**M. AVIER**

Il serait intéressant d'organiser une réunion spécifique sur les sujets immobiliers.

**Mme MACCIOCU**

Sur quels critères décidez-vous de retirer un agent de sécurité ?



**M. MOTREFF**

La réponse est adaptée à chaque situation. Le principe de la CEPAC est de ne pas positionner d'agent de sécurité de manière constante. J'estime que la décision doit être collégiale et discutée avec le réseau et du responsable sécurité. Parfois, le problème n'est pas résolu par la présence d'un agent de sécurité. Il peut s'agir d'un problème d'organisation, d'un problème ponctuel lié à un client.

**M. DEVICHI**

Je précise que les radiateurs d'appoint fournis par la DSTS sont autorisés.

**M. MOTREFF**

Effectivement. Ils sont fournis en cas de panne. Ces radiateurs d'appoint ne sont en aucun cas une solution pérenne.

**M. DEVICHI**

S'agissant des doudounes, les commandes sont prévues du vendredi au mardi, ce qui paraît court.

**M. MOTREFF**

La période de commandes devrait s'étendre du lundi au vendredi. Nous vérifierons les dates.

**Mme BERNARD**

Une communication a-t-elle été envoyée sur le sujet des doudounes ?

**M. MOTREFF**

Nous finalisons la communication.

*M. MOTREFF quitte la séance.*

## **2. Présentation d'Olivier HUBERDEAU et point d'information sur CEPAC IMMO**

*Intervenant : Olivier HUBERDEAU.*

**M. HUBERDEAU**

A fin 2022, la cinquantaine de biens gérés par CEPAC IMMO était valorisée à 386 millions d'euros. L'activité est très centralisée sur les bureaux. La volonté d'étoffer les autres secteurs d'activité de l'immobilier : commerce, hôtellerie, logement, éducation, résidence seniors.

Nos différentes activités concernent la gestion des biens que nous achetons (exploitation, travaux), les activités de promotion (en tant que co-promoteurs), les activités de marchand de biens et notre agence immobilière : Corner Immobilier. Cette dernière gère entre 500 et 600 biens, dont certains appartiennent à la CEPAC. Elle peut être amenée à opérer des transactions quand la CEPAC le demande. Nous travaillons également avec des promoteurs sur la commercialisation dans le neuf, dans le cadre de la Verticale de l'immobilier.

Il conviendra de communiquer auprès des collaborateurs pour les informer des activités de CEPAC IMMO. Un travail sur la marque, le nom, les plaquettes

commerciales, le site internet est mené pour essayer de rendre notre activité plus visible.

Parmi nos belles réalisations, nous pouvons évoquer la tour la Marseillaise (qui a été cédée il y a quelques mois), l'immeuble Astrolabe, ou encore la rue de la République.

La CEPAC a mandaté CEPAC IMMO sur la gestion stratégique et l'administration de son immobilier d'exploitation. Ces activités sont divisées en trois lots : l'optimisation des baux CEPAC, la gestion du parc immobilier détenu en copropriété par la CEPAC, la gestion et la valorisation des actifs de rapport détenues par la CEPAC.

Les exemples de synergies sont nombreux :

- le transfert en mars 2023 d'un collaborateur de la DSTS à CEPAC IMMOBILIER ;
- 108 actifs confiés à Corner Immobilier en gestion locative et 7 ventes pour lesquelles un commercialisateur est intervenu pour le compte de la CEPAC ;
- la proposition de programmes neufs à certains clients de la banque privée.

Nous atteignons une synergie globale dans laquelle CEPAC, Corner Immobilier et CEPAC IMMO parviennent à se développer.

Les ambitions pour 2025 sont d'être le partenaire référent de la CEPAC, contribuer aux résultats, créer des synergies et avoir un impact positif sur le territoire.

Les objectifs sont de :

- doubler la taille du portefeuille pour atteindre une cible de 1 milliard d'euros de valorisation pour 2025 (même si cette date est quelque peu ambitieuse) ;
- devenir un acteur incontournable du marché ;
- être présent sur l'ensemble des étapes de vie immobilière des clients (du financement, jusqu'à la transaction en passant par la gestion locative) ;
- faire monter en gamme et en capacité les équipes qui pourront participer au développement des activités.

#### **M. AVIER**

Le patrimoine pris en charge ne correspond pas à la totalité du patrimoine immobilier de la CEPAC ?

#### **M. HUBERDEAU**

Non. Il s'agit de l'immobilier hors exploitation (hors agence).

#### **M. AVIER**

La Forêt de Py est-elle dans le patrimoine de CEPAC IMMO ?

#### **M. HUBERDEAU**

Non, il reste encore quelques biens (immeubles de rapport) qui restent la propriété de CEPAC.

**M. AVIER**

Nous aimerions disposer de la liste des biens qui sont dans le périmètre de la CEPAC IMMO. Par exemple, qui gère les biens cédés par la banque de La Réunion ?

**M. HUBERDEAU**

Tout n'est pas centralisé chez CEPAC IMMO. Ce qui n'est pas géré par CEPAC IMMO fait partie de la DSTS. Certains biens sont historiquement chez CEPAC ; d'autres ont été acquis par CEPAC IMMO. Toutes les agences sont quant à elles chez CEPAC.

**M. AVIER**

Il serait intéressant de savoir dans quel périmètre se trouve les terrains ouvriers.

**M. D'HARCOURT**

Je ne suis pas au courant de l'existence de ces terrains.

**M. AVIER**

Vous évoquez une cible d'1 milliard d'euros. Quelle est la taille du patrimoine actuellement ?

**M. HUBERDEAU**

La valorisation est de 386 millions d'euros. Le milliard se décomposerait en 700-800 millions d'euros de valorisation et de la gestion pour compte de tiers pour le reste.

**M. AVIER**

Les projections sur le devenir du crédit immobilier ont-elles été prises en compte ?

**M. HUBERDEAU**

Oui. Par exemple, nous essayons d'obtenir des décotes en achetant des blocs d'appartements. Nous adoptons une vision long terme. Notre objectif n'est pas de réaliser des « coups » immobiliers, mais de générer du patrimoine sécurisé et de le valoriser au fil des ans. Les cycles immobiliers ont toujours existé. Tout, la tendance à long terme est toujours à la hausse. Dans tous les cas, nous menons des analyses de risques approfondies à chaque dossier.

**M. AVIER**

Êtes-vous inscrits dans le projet H99 ?

**M. HUBERDEAU**

Nous ne sommes pas actionnaires dans la tour.

**M. VIPERAI**

Des passerelles professionnelles seront-elles possibles entre et CEPAC IMMO ?

**M. HUBERDEAU**

Oui. Un des premiers viviers de recrutement de CEPAC IMMO est la CEPAC.

**Mme MACCIOCU**

Vous anticipez un parc immobilier valorisé à 1 milliard d'euros pour 2025. Disposez-vous du prévisionnel du chiffre d'affaires ?

**M. HUBERDEAU**

L'élément important n'est pas le chiffre d'affaires, mais la valorisation des actifs. L'objectif est que 5 millions d'euros remontent chaque année à la CEPAC.

**Mme MACCIOCU**

Combien de personnes travaillent actuellement à CEPAC IMMO ?

**M. HUBERDEAU**

L'agence immobilière compte 6 personnes et CEPAC IMMO en dénombre 12,5. Il conviendra d'étoffer les équipes au vu de nos ambitions.

**Mme MACCIOCU**

Les postes sont-ils publiés à la CEPAC ?

**M. HUBERDEAU**

Oui. Tel est l'objectif.

**Mme IMBERT**

Nous publions les postes ouverts dans les entités du Groupe.

**Mme EECKELAERT-ZENOU**

Quel est le lien avec BPCE SI ?

**M. HUBERDEAU**

Il convient de distinguer iSélection, qui est externe au Groupe, BPCE SI, qui est le Groupe et Corner Immobilier, qui est la CEPAC.

Notre volonté avec Corner Immobilier est de pouvoir intervenir au niveau de la CEPAC. L'objectif est d'être plus visible et de dégager du résultat pour CEPAC.

**Mme EECKELAERT-ZENOU**

Nous travaillons aujourd'hui avec BPCE SI puisque leurs intervenants nous sollicitent régulièrement. Il est intéressant de recevoir des précisions sur Corner Immobilier. Cette présentation est très utile.

**M. HUBERDEAU**

Il est effectivement primordial de faire connaître notre activité. Une collaboratrice se rend régulièrement en agence pour diffuser l'information.

**M. KELLAOU**

CEPAC IMMO dispose-t-elle d'actifs en Antilles/Guyanne ?

**M. HUBERDEAU**

Non.

**M. KELLAOU**

Je pensais que les deux locaux de Pointe-à-Pitre devaient être transmis à CEPAC IMMO.

**M. HUBERDEAU**

Seule la gestion a été transmise à CEPAC IMMO. Les actifs restent la propriété de la CEPAC.

**Mme BERNARD**

Il serait intéressant de présenter plus précisément les activités de la Verticale de l'immobilier. Quel est l'impact sur les résultats de la CEPAC en termes d'activité commerciale ?

S'agissant de la gestion des biens en location, un partenariat privilégié avec les salariés de la CEPAC est-il envisagé ?

**M. HUBERDEAU**

En ce qui concerne la Verticale, seules 13 ventes ont été réalisées ces 18 derniers mois, largement en deçà des ambitions. Il conviendra de mieux organiser cette activité de vente de logements neufs à nos clients. Pour ce faire, il sera utile de passer du temps avec les CAGP pour cibler les clients potentiels. Nous réfléchissons à une nouvelle version de la Verticale, qui changera certainement de nom.

Sur la gestion des biens en location, il serait effectivement intéressant de faire bénéficier les collaborateurs de la CEPAC. Il s'agit d'un souhait de développement, inscrit sur la feuille de route. Les modalités juridiques restent à définir.

**M. AVIER**

Serez-vous en relation avec le CIL dans le cadre du 1 % logement ?

**M. HUBERDEAU**

Cela n'est pas prévu.

*M. HUBERDEAU quitte la séance.*

**3. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 octobre 2023 et 26 octobre 2023.**

*Les votants sont au nombre de 23, après le départ d'un élu CGT.*

*Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 recueille un avis favorable à la majorité (15 voix favorables de SU, 3 voix favorables de la CFDT, 2 abstentions de la CFTC, 1 abstention de la CGT et 2 voix défavorables de SNE).*

**M. DOCHE**

Nous nous prononçons défavorablement, car nous considérons que le procès-verbal ne restitue pas l'intégralité des propos échangés.

*Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 recueille un avis favorable à la majorité (15 voix favorables de SU, 3 voix favorables de la CFDT, 2 abstentions de la CFTC, 1 abstention de la CGT et 2 voix favorables de SNE).*

**4. Points divers**

**M. VIPERAY**

Quelle est la position de la Direction sur le versement d'une PPV à la fin de l'année ?

**M. D'HARCOURT**

Cette question a été posée à plusieurs reprises. Je comprends la demande. Cependant, nous ne sommes pas dans cette tendance. La CEPAC est la Caisse qui a versé la PPV la plus élevée l'année dernière au niveau du Groupe. Il n'y a pas de raison objective de verser un complément de PPV cette année, quelles que soient les possibilités fiscales.

**Mme BERNARD**

D'autres établissements bancaires, comme le Crédit Mutuel, ayant distribué des PPV du même ordre que la CEPAC l'année dernière, ont pris en compte le changement législatif et ont octroyé un complément de PPV. Au vu des résultats présentés, nous réitérons donc la forte demande des collaborateurs de pouvoir bénéficier de ce dispositif défiscalisé jusqu'au 31 décembre 2023.

**M. D'HARCOURT**

Je crois que nous sommes justes et que nous reconnaissons le travail des collaborateurs. Il convient de prendre en compte les résultats commerciaux, mais aussi financiers. Les années 2023 et 2024 ne seront pas simples pour les banques. Il est complexe de comparer nos décisions à celles des autres établissements financiers. Lorsque nous regardons les salaires fixes, la part variable, l'intéressement et la participation, CEPAC est d'une manière générale au-dessus des concurrents.

Nous devons être attentifs à de nombreux sujets. Nous avons pris des parts de marché en crédit, ce qui est positif, mais nous avons mis du temps à relever nos taux d'intérêt. Par ailleurs, nous avons perdu des parts de marché en collecte.

Suite à votre demande, nous avons examiné le sujet de la part variable et nous avons modifié les modes de calcul. Nous sommes attentifs à conserver des dispositifs motivants pour les collaborateurs.

**Mme BERNARD**

Je faisais référence aux résultats commerciaux et aux résultats comptables, qui sont au-delà du budget prévisionnel. Nous garderons espoir jusqu'au 31 décembre que la Direction accédera à notre demande.

**Mme ECKELAERT-ZENOU**

Les collaborateurs nous ont demandé d'intervenir en CSE sur ce sujet. Devons-nous leur répondre que la Direction a apporté un refus catégorique ?

**M. D'HARCOURT**

Ma réponse est précise. Je comprends que les collaborateurs posent la question. Vous pouvez leur dire que vous gardez espoir. Dans tous les cas, aujourd'hui, l'atteinte d'un budget n'est pas une raison suffisante pour verser une prime de partage de la valeur.

**Mme ECKELAERT-ZENOU**

Cela donnerait un signal fort aux nouveaux et futurs collaborateurs.

**M. D'HARCOURT**

La capacité à oublier les efforts consentis est sidérante à la CEPAC. Les collaborateurs ont déjà oublié l'augmentation générale de 2 000 euros du mois de

janvier. En 2023, malgré un contexte compliqué, des versements ont été réalisés. La CEPAC reconnaît ses collaborateurs.

La mobilisation des collaborateurs de la CEPAC est reconnue. L'intéressement restera bien supérieur à celui de certaines Caisses en 2024. Il est important de ne pas laisser espérer des choses non réalistes aux collaborateurs.

**Mme BERNARD**

Quels sont les critères de répartition des dossiers de crédit immobilier ?

**Mme SIMONOT**

A l'origine, le client était celui qui choisissait. J'ignore si la politique a évolué en la matière.

**M. D'HARCOURT**

Nous vérifierons ce point.

**M. AVIER**

Pouvez-vous nous transmettre les documents concernant la société Constructa ?

**M. D'HARCOURT**

Nous sommes en négociation exclusive. Nous avons choisi d'être transparent sur les informations données. Nous vous transmettrons une grande partie des slides.

**M. AVIER**

L'objectif est d'éclairer l'ensemble des élus sur le sujet.

Notez que les 2 000 euros versés en janvier n'ont pas été perçus dans leur totalité par les grévistes.

Pour ma part, j'exige que vous versiez cette prime de partage de la valeur. En effet, la Caisse d'Épargne en a les moyens. Le Crédit Mutuel vient de signer un accord établissant le versement de 3 000 euros de PPV au personnel en plus d'une augmentation de salaire de 4,2 %.

La Caisse d'Épargne affiche de bons résultats, qui ne sont pas menacés en 2023 ou en 2024. Certes, il existe des problèmes de collecte, mais le personnel n'est pas responsable de cette situation. Si vous ne souhaitez pas que les mouvements de grève se reproduisent en janvier, il faut reconnaître le travail des collaborateurs.

**M. KELLAOU**

Je partage ces propos : l'Entreprise a les moyens de verser ce complément de PPV.

Les collègues soulignent que l'accès au crédit devient de plus en plus laborieux pour certains collaborateurs, qui sont poussés à la concurrence. En effet, ceux qui ne domicilient pas leur salaire à la CEPAC rencontrent des difficultés puisqu'ils ne peuvent bénéficier ni des conditions octroyées au personnel, ni des conditions réservées à la clientèle.

**M. D'HARCOURT**

Ces cas sont peu nombreux, puisque 95 % des salariés sont domiciliés à la CEPAC. Même s'il n'existe pas d'obligation légale, nous pouvons considérer qu'il serait

logique pour un salarié souhaitant bénéficier d'un crédit à la CEPAC de domicilier ses comptes dans la banque où il travaille.

Je ne souhaite pas entrer dans les détails de ce cas particulier, mais notez qu'il n'existe pas de restrictions au crédit pour nos collaborateurs. Notre Entreprise est attentive à ce sujet et souhaite accompagner les collaborateurs dans leur volonté d'accéder à la propriété.

**Mme IMBERT**

Je confirme les propos de M. DHARCOURT. Je vous répondrai par email sur ce cas particulier.

**M. DOCHE**

J'ai reçu une information sur ce que le Groupe Crédit Mutuel CIC est sur le point de signer pour les NAO 2024. Je crains que nous soyons en très fort décalage.

**M. D'HARCOURT**

Chaque année, le Crédit Mutuel choisit de réaliser des augmentations plus importantes que notre banque. Le Crédit Mutuel est peut-être l'Entreprise où tout le monde rêve d'aller. Pourtant, même si quelques collaborateurs nous quittent pour rejoindre le Crédit Mutuel, nous recrutons régulièrement des collaborateurs issus du Crédit Mutuel.

Notre politique, notre gestion, nos niveaux de salaires sont différents de ceux du Crédit Mutuel. Peut-être ont-ils décidé de rattraper leur retard.

En prenant en compte tous les versements réalisés par la CEPAC, nous constatons que le partage de la richesse est plus important aujourd'hui qu'il y a quelques années. Or les collaborateurs ne s'en rendent pas compte.

**Mme IMBERT**

Lorsque nous effectuons un benchmark avec les établissements de la région, nous prenons l'ensemble des salaires effectivement versés. Nos salaires sont nettement supérieurs à ceux du Crédit Mutuel.

**M. AVIER**

Vous comparez des métiers incomparables. La structure des métiers est complètement différente.

**M. D'HARCOURT**

Je vous assure que les comparaisons sont très justes.

Il est important de pouvoir expliquer la situation dans sa globalité aux salariés.

Par ailleurs, les NAO nationales sont en cours. L'intention est d'octroyer une augmentation générale.

**M. AZEDE**

Le poste de CAGP au service succession a été validé lors de la réorganisation de 2020. Le poste n'est pas pourvu depuis le 30 septembre aux Antilles. A La Réunion, le poste n'est pas occupé. Nous nous interrogeons sur le devenir de ce poste sur nos territoires. Quelle est la stratégie sur l'outre-mer ?



**Mme IMBERT**

Le poste de CAGP succession basé à La Réunion a été transformé en poste de GCP à la demande des managers et en lien avec la nature du portefeuille.

S'agissant du poste de CAGP succession basé aux Antilles, il est vacant de manière temporaire, car il était précédemment occupé par une personne actuellement en mission sur un autre poste. Il a été décidé de ne pas le pourvoir pour garantir un point de chute au collaborateur en cas de retour.

**M. D'HARCOURT**

Notre objectif est d'atteindre une cible de 3 100 ETP fin 2024 en rééquilibrant les proportions réseau et fonctions supports. Ainsi, lorsque c'est possible, nous ne remplaçons pas les postes dans les fonctions supports.

**M. AZEDE**

Ma question est de savoir si ces postes seront maintenus en outre-mer. Les enjeux de collecte sont importants. Je ne suis pas convaincu quand Mme IMBERT explique que la typologie de la clientèle à La Réunion justifie la transformation d'un poste de CAGP en GCP. Il est dommageable de se priver de cette compétence sur le potentiel de collecte.

**M. KELLAOU**

Vous évoquez le rééquilibrage entre les fonctions commerciales et les fonctions supports. Quel est votre objectif en pourcentage ?

**M. D'HARCOURT**

J'estime qu'il faudrait être environ à 30 % de fonctions supports, contre 34 % aujourd'hui. Il conviendrait donc de basculer une trentaine de personnes, sans précipitation.

**M. D'HARCOURT**

Je vous remercie pour la richesse de nos débats pendant ces quatre années. Merci à ceux ayant pris les responsabilités de secrétariat, ainsi qu'aux équipes de la DRH qui effectuent un important travail dans l'ombre. Nous nous retrouverons avec la nouvelle mandature en décembre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.*

  
Philippe MARTIN  
Secrétaire

  
COMITE SOCIAL ECONOMIQUE  
Caisse d'Epargne  
CEPAC